

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAM
Caisse nationale de l'assurance maladie

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie

NOR : SSAX1930043X

Direction déléguée des systèmes d'information.

Secrétariat général.

Le directeur général, M. Nicolas REVEL, délègue et abroge sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DDSI)

DIRECTION DU PÔLE PARIS-VAL DE SEINE (DPVS)

M. Olivier SAILLENFEST

Décision du 5 novembre 2018

Délégation de signature est accordée à M. Olivier SAILLENFEST, directeur par intérim du pôle Paris-Val de Seine au sein de la DDSI, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la direction de pôle concernée, à l'exclusion des décisions de principe relevant du directeur général ou du directeur délégué des systèmes d'information ;
- la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction de pôle concernée.

Dans le cadre de la gestion du site d'Évreux, délégation de signature est accordée à M. Olivier SAILLENFEST, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion des sites, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général ou du/de la secrétaire général(e) ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € (HT) imputables sur le BEP au titre du site d'Évreux dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement relevant du secrétariat général ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de la gestion du site concerné ;
- les déclarations de perte ou de vol, d'atteinte aux biens (meubles ou immeubles) et aux personnes du site d'Évreux, auprès des services de police ou de toute juridiction compétente ;
- les justificatifs comptables liés aux sorties d'inventaire.

Dans le domaine de l'animation des instances représentatives du personnel, délégation est accordée à M. Olivier SAILLENFEST pour signer les convocations des élus, titulaires et suppléants, aux réunions :

- des délégués du personnel d'Évreux, l'animation desdites réunions lui sera de fait dévolue ;
- du CHSCT d'Évreux ainsi que les ordres du jour, la présidence desdites réunions lui sera de fait dévolue.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION DES OPÉRATIONS ET DU SERVICE CLIENTS (DOSC)

M. Jean-Michel MOTA

Décision du 5 novembre 2018

Délégation de signature est accordée à M. Jean-Michel MOTA, directeur des opérations et du service clients, DDSI, pour signer :

- la correspondance courante de la direction des opérations et du service clients ;
- la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

DÉPARTEMENT BUDGÉTAIRE, COORDINATION ET SÉCURISATION DES ACHATS
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC (DBCSA)

Mme Marie-Paule BREUIL

Décision du 31 décembre 2018

La délégation de signature accordée à Mme Marie-Paule BREUIL par décision du 17 novembre 2014 est abrogée au 31 décembre 2018 au soir.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme Estelle PONCELET

Décision du 7 janvier 2019

Délégation de signature est accordée à Mme Estelle PONCELET, département budgétaire, coordination et sécurisation des achats de l'établissement public, SG :

- pour inscrire l'ensemble des crédits budgétaires de l'Établissement public de la CNAM et de l'UNCAM ;
- pour saisir les engagements provisionnels et les dégagements provisionnels de l'Établissement public de la CNAM et de l'UNCAM.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.